

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIQUE - (N° 907)

AMENDEMENT

N ° CL337

présenté par
Mme Ricourt Vaginay et Mme Barèges

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
